



Monsieur le président du CTPR de la DRAC Bretagne,

Par note du 5 juillet 2011 adressée aux représentants du personnel aux CTPR et CHSR de la DRAC Bretagne vous nous aviez informés de votre souhait de réunir l'ensemble des agents DRAC/STAP de Bretagne le 23 septembre 2011. Cette note d'information, accompagnée d'un projet de note de service portant sur l'organisation des services et d'un organigramme sommaire, a conduit les agents de la DRAC Bretagne, réunis en assemblée générale le 12 juillet, à s'interroger sur l'organisation de cette journée et à demander la convocation d'un CTPR exceptionnel sur la question du projet de service. Cette demande a été déposée par les représentants des organisations syndicales le 13 juillet.

La convocation au CTPR de ce 6 septembre a été adressée le 28 juillet aux seuls représentants syndicaux titulaires. Par courrier et courriel du 4 août, la représentation syndicale SUD culture a souhaité attirer votre attention sur le fait que les représentants suppléants n'ont pas été informés de la tenue de ce CTPR, contrairement à ce que prévoit l'article 13 du règlement intérieur du CTPR. L'ordre du jour n'ayant pas été joint à la convocation, nous avons souhaité être destinataires de la documentation utile à la préparation de ce CTPR, et en particulier avons réitéré la demande de communication des documents afférents aux effectifs, déjà demandés à l'occasion du CTPR du 5 avril 2011 au cours duquel vous aviez souligné la nécessité de transparence, de coordination et de méthode. Nous vous avons également demandé que les documents concernant les missions, les déménagements envisagés et la réorganisation des services soient communiqués aux membres du CTPR. En effet, sans ces documents, le débat ne saurait être construit de façon transparente et équilibrée.

A ce jour, aucun document ne nous a été transmis qui puisse nous permettre de préparer cette réunion et les inévitables questions qui vous auraient permis d'éclairer les intentions de l'administration. Au contraire, l'opacité et le fait accompli semblent prévaloir :

- Le projet d'organisation des services (note datée du 4 juillet), indique en 1ère phrase : « En référence aux divers entretiens que j'ai conduits au printemps, tant au niveau des instances paritaires [...] ». A aucun moment les instances paritaires n'ont été consultées ; les entretiens évoqués se sont cantonnés, lors du CTPR du 5 avril 2011, à un point d'information sur un « chantier en cours » (pour ne pas reprendre un anglicisme déplacé « work in progress ») dont on sait désormais qu'il va consister à refondre le projet de service initial dans l'élaboration duquel l'ensemble des agents de la DRAC et des SDAP s'était investi et qui avait reçu l'aval du préfet de région.
- Aucun compte-rendu ni même aucune information sur le contenu et les résultats du séminaire des chefs de service du mois de juin n'a été diffusé.
- Aucune indication n'a été donnée sur le contenu et les attendus des ateliers thématiques d'une durée réduite (1H30) censés réunir les personnels le 23 septembre.
- Le calendrier des réunions hebdomadaires du second semestre 2011, envoyé le 18 juillet, fait émerger trois « pôles » (patrimoine, création, connaissance-formation-territoires) dont la mise en place semble déjà actée.

Aussi, Monsieur le Président du CTPR, faute d'avoir été mis en capacité de préparer sereinement et efficacement ce CTPR nous considérons qu'ils ne nous est pas possible de siéger et de cautionner une parodie de dialogue que vous appeliez pourtant de vos vœux. Nous vous rappelons que selon la législation en vigueur, le quorum n'étant pas atteint, un nouveau CTP doit être tenu dans les 15 jours, avec toute la documentation afférente.

les représentants des OS au CTPR de la DRAC Bretagne